

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye.	Provinces.
Sur un an . . . 26 fl.	30 fl.
» six mois . . . 14 »	16 »
» trois mois . . . 7 »	8 »

PAIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 l'imbr
compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES

ANNONCES,

Chez M. van Woelden, libraire, Spui

et chez les Héritiers Doorman, li

braires, Lange Pooten, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être

envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 30 Mars.

Affaires d'Italie.

Guerre entre la Sardaigne et l'Autriche.

Le roi de Sardaigne, après beaucoup d'hésitations, vient enfin de jeter le gant à l'Autriche et de faire entrer son armée dans la Lombardie.

Le 23, les bersaglieri, ou chasseurs piémontais, avant-garde de l'armée de Charles-Albert, entraient à Milan. Le même jour, les troupes autrichiennes, qui avaient canonné la ville jusqu'à cinq heures du matin, évacuaient la forteresse à l'improviste et sans capitulation, espérant échapper par une promptie retraite à la vengeance et aux représailles de la population; mais les Milanais, que le bombardement de leurs maisons avait exaspérés, et dont l'apparition des auxiliaires piémontais avait redoublé l'élan, attaquèrent avec fureur les Autrichiens déjà démoralisés, et en firent, dit une lettre particulière que nous avons sous les yeux, une véritable boucherie: maintenant ces troupes fuient à la débandade, traquées par les paysans, et serrées de près par les Milanais et par les bersaglieri piémontais.

Parmi les trophées de la victoire se trouve l'épée du maréchal Radetski: on l'a promenée dans tout Milan au bout d'une perche.

M. Torresani (directeur de la police) et le sous-directeur Borsa sont prisonniers. Ce dernier a tenté de s'enfuir déguisé en paysan; mais il a été reconnu et arrêté.

On a trouvé dans le château une multitude de blessés autrichiens. Le carnage a été affreux, comme on pouvait s'y attendre d'après la durée de la lutte.

Un régiment de dragons qui avait surtout montré un grand acharnement dans la lutte a été pris presque tout entier. On a trouvé dans la citadelle des munitions de guerre en abondance et des correspondances fort curieuses échangées entre le conseil autrique et Radetski, relativement à la situation du Milanais.

Quant à Radetski lui-même, dont on a pris l'épée comme nous le disons plus haut, on ignore ce qu'il est devenu.

Voici la proclamation par laquelle Charles-Albert annonce son intervention armée aux populations du royaume lombardo-vénitien:

Charles-Albert, par la grâce de Dieu, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, etc., etc.

» Peuples de la Lombardie et des Etats vénitiens!

» Les destinées de l'Italie méritent; un sort plus prospère semble sourire aux intrépides défenseurs des droits foulés aux pieds.

» Spontanément de nos indignités de notre époque, communauté de vœux, tels sont les motifs qui nous engagent à nous associer de prime-abord à cette admiration que l'Italie vous accorde.

» Peuples de la Lombardie et des Etats vénitiens, nos armées qui déjà se concentraient sur vos frontières, alors que vous attendiez la délivrance de Milan la glorieuse, viennent maintenant vous apporter des preuves ultérieures du secours que le frère attend du frère, l'ami de l'ami.

» Nous secondons vos justes desirs, en nous confiant à l'assistance de ce Dieu qui est visiblement avec nous; de ce Dieu qui a donné Pie IX à l'Italie; de ce Dieu qui, par une impulsion si miraculeuse, a mis l'Italie en mesure d'agir par elle-même.

» Et pour mieux vous prouver par des actes extérieurs les sentiments de l'union italienne, nous voulons que nos troupes, en entrant sur le territoire lombardo-vénitien, portent l'écusson de Savoie superposé à la bannière italienne.

» La Haye, 23 mars 1848.

CHARLES-ALBERT.

Toutes les autres villes importantes du royaume lombardo-vénitien sont soulevées et déjà libres pour la plupart.

Pavie est abandonnée par la garnison autrichienne; Reggio, Padoue, Vérone, Mantoue, Venise ont arboré le drapeau tricolore italien.

A Mantoue, l'évêque a béni le drapeau à la face des soldats autrichiens.

Le duc de Modène est en fuite. Le duc de Parme s'est sauvé à Turin: il a cherché d'abord un asile à l'hôtel de l'Europe; mais comme le sang avait coulé à Parme et à Plaisance lors de la révolution opérée dans ces deux villes, et que les habitants de Turin le savaient, ils ont voulu mettre le feu à l'hôtel où le prince s'était réfugié, et force a été alors au duc de Parme de se retirer dans la campagne, à une demi-lieue de Turin, sous l'égide de Notre-Dame-del-Pilone.

L'enthousiasme des populations dans toute l'Italie est quelque chose d'impossible à décrire.

C'est partout l'effusion des sentiments les plus nobles, les plus chaleureux de patriotisme et de fraternité.

Les garnisons autrichiennes sont toutes en fuite ou coupées de leurs communications, et dans un état de découragement qui leur ôte toute force et toute initiative.

Nouvelles de la Lombardie.

Les nouvelles de Milan par la voie ordinaire sont du 22. A cette époque on présageait déjà le triomphe imminent de l'insurrection, fait dont nous avons parlé plus haut. Nous trouvons dans le National les lignes suivantes que nous reproduisons:

Une dépêche venue par Genève nous est remise ce soir; elle annonce que les Sardes sont aussi entrés à Milan. Le duc de Gènes commandait les troupes, et les Autrichiens se sont retirés sur Mantoue.

Les événements se trouvent expliqués par les extraits suivants de diverses correspondances de Turin du 23:

Aujourd'hui, il est à peu près certain que Charles-Albert a donné l'ordre à ses troupes de franchir la frontière.

Les Suisses heureusement ont moins attendu, et on délibérait encore à Turin que déjà ils avaient pénétré en Lombardie et étaient entrés à Milan, offrant à l'insurrection un concours qui en a hâté le triomphe.

A Côme, où ils se sont présentés d'abord, ils ont aidé le peuple à désarmer la garnison, et la ville est restée au pouvoir de la population.

L'insurrection s'est, du reste, rapidement étendue à toutes les provinces lombardes; partout on poursuit les Autrichiens, qui sont obligés de céder devant cette démonstration unanime. Tout ce qu'il y a de troupes disséminées dans le pays est facilement vaincu et désarmé, les fortes garnisons gardent seules encore, non pas l'attitude de l'attaque, mais celle de la défense. Dans toute la campagne on entend constamment retentir le son du tocsin et le bruit du canon; à chaque moment on voit des colonnes de paysans auxquels sont mêlés des détachements de miliciens suisses, se diriger vers les points menacés pour y porter secours. Il est impossible que les Autrichiens, incertains sur la situation de Vienne, coupés de leurs communications, à court de vivres, tiennent encore longtemps devant cette population en armes, animée par l'enthousiasme de la liberté.

Les dernières nouvelles reçues par les journaux de la Suisse méridionale, annoncent que la citadelle de Milan est définitivement au pouvoir des insurgés, ainsi que toutes les places fortes situées entre Milan et le Tessin. Les habitants de Bivio, de Côme, de la Valtellina, disent des lettres de la frontière, après être restés vainqueurs, dans des luttes partielles, sont parvenus à se joindre aux insurgés.

On nous écrit de Turin, le 22 mars dans la soirée, que dans la journée la garde nationale a été appelée sous les armes. Le matin, tous les étudiants étaient déjà partis organisés en corps-francs.

Certainement, et elle a su ainsi que Mme de Senneterre s'était mêlée à de tristes intrigues dans le but d'assurer le mariage de son fils avec Mlle de Beaumesnil, cette riche héritière. Gerald devait épouser Mlle de Beaumesnil; s'écria Hermine.

— Oui; mais il a noblement refusé. L'attrait de cette fortune immense l'a trouvé indifférent, parce qu'il vous aimait, parce qu'il vous aime passionnément, Hermine.

— Vrai! — s'écria la duchesse avec ravissement, — vous êtes sûre de ce que vous dites là, Ernestine?

— Oh! très sûre.

— Non, ce n'est pas qu'un pareil désintéressement m'étonne de la part de Gerald, — dit Hermine, dont le sein palpait délicieusement; — mais, — Mais, vous êtes bien heureuse, bien fière de cette nouvelle preuve d'amour, n'est-ce pas?

— Oh! oui, — s'écria la duchesse, reconnaissant à l'espoir presque malgré elle; — mais encore une fois, êtes-vous bien sûre de ce que vous me dites, Ernestine? Pauvre enfant, vous désirez tant me voir heureuse, que vous avez peut-être accueilli, comme à l'ordinaire, ces bruits, dont les subalternes sont si prompts à répandre. Mais, je pense, — reprit Hermine, — vous ne m'avez rien dit de ce que vous savez, n'est-ce pas?

— Je, trois que ma parente m'a dit que Mlle de Beaumesnil avait vu M. de Senneterre une ou deux fois. Mais que vous importe cela, Hermine?

— C'est qu'il me semble que demain je serai gênée, en songeant qu'il y a eu des projets de mariage entre Gerald et Mlle de Beaumesnil.

— Et que doit-il donc se passer demain, Hermine?

— Je dois être présentée comme maîtresse de piano à Mlle de Beaumesnil.

— Demain? — dit vivement Ernestine, sans cacher sa surprise.

— Lisez cette lettre, mon amie, — lui répondit la duchesse, elle est de ce monsieur, bossu, que vous avez vu ici.

Sans doute, M. de Maillefort aura eu ses raisons pour ne pas me prévenir hier de la présentation d'Hermine, se dit Ernestine en lisant la lettre du marquis, mais il n'importe, il a sagement agi en hâtant ce moment, car mes forces de dissimulation avec Hermine sont à bout. Quel bonheur de pouvoir demain tout lui avouer!

Et rendant à la duchesse la lettre de M. de Maillefort, Ernestine reprit: — Eh bien! Hermine, qu'est-ce que cela peut vous faire, qu'il y ait eu des projets de mariage entre M. de Senneterre et Mlle de Beaumesnil?

— Je ne sais, Ernestine, mais, — e vous le répète, il me semble que cela

» Deux régiments, ajoute-t-on, quittent en ce moment Turin. Le prince héréditaire part ce soir. Les provinces contiguës à la Lombardie ont déjà organisé des corps de plus de huit mille tirailleurs. A l'heure où j'écris, 700 chasseurs du Novarais auront attaqué les postes autrichiens en Géva. La milice est engagée à Lino jusqu'aux confins de Plaisance. Les populations lombardes, prêtes en tête avec la croix, marchent sur Milan.

» Onze heures et demie. — On a publié un ordre de mettre à la disposition du gouvernement toutes les voitures et chevaux pour transporter les troupes à la frontière. On croit que le roi part ce soir, lui aussi. Demain on attaque Pavie.

Nous lisons dans une autre correspondance de Turin, également à la date du 22 mars:

« Le Piémont est sens dessus dessous. Les seuls aristocrates de Turin ne se montrent pas; les volontaires s'enrôlent par milliers; en plus grand nombre sont ceux qui partent pour se battre en corps-francs. Dix mille citoyens de la Lomellina et de Gènes sont déjà à Pavie. Ici l'Université est fermée et six cents étudiants armés sont partis ce matin.

» Le gouvernement envoie troupes sur troupes à la frontière; il y a là déjà 30,000 hommes.

» Les chefs de troupes échelonnés le long du Tessin ont la plus grande peine à contenir les soldats. Deux escadrons de cavalerie, cantonnés à Vigevano, ont commis, nous dit-on ici, une défection d'un nouveau genre; ils se sont nommé d'autres chefs et ont couru au secours de leurs frères sur le territoire lombard.

» L'Angleterre proteste, à ce qu'on m'assure, contre toute intervention du Piémont en Lombardie. Et la France, que fait-elle? Ici, elle ne donne pas signe de vie.

Le 20 mars, la révolution s'est accomplie à Parme et à Plaisance, sans effusion de sang. Le duc a fait appeler le patriote Cantelli et s'est mis sous sa protection.

Lugano.

On apprend ici que la révolution a aussi éclaté à Varese, et que plus de cinq cents individus du peuple sont sous les armes. On dit que la milice voudrait partir avec ses armes, mais que la population ne veut pas y consentir, et cherche un moyen de la désarmer, afin qu'elle ne puisse être d'aucun secours ailleurs.

Les districts de Luino et Maccagno et le Val Cuvia se sont soulevés. Tout le long de la rive Lombardo et du lac Major il y a un mouvement unanime. Les petits corps de troupes se désarment, les gros corps se tiennent en observation et dans l'inaction; les gendarmes et les douaniers se réunissent à l'insurrection.

A Luino il s'est déjà formé un corps de 50 volontaires qui veulent marcher sur Milan. Le capitaine Solera, Bridichi et Moro sont à leur tête. L'enthousiasme est au comble.

Le peuple a désarmé les soldats dans les communes de Melegnano et de Bellasio.

La poudrière de Come a été prise et vidée par le peuple. Les patriotes sont partis pour prendre la porte de Sainte-Chiasso, occupée par 32 Croates qui veulent résister. L'ingénieur Scalin, proscrit depuis 1821, est à la tête des patriotes.

Les Milanais se sont enfin emparés de deux portes de la ville, d'où ils peuvent maintenant recevoir du secours. La ville est paisible de sang; à chaque instant les bombes ennemies font éclater de nouveaux incendies.

Vivegano; 22 mars.

Cette nuit nous avons reçu des nouvelles de Milan. Les soldats autrichiens qui étaient à Abbatograsso, sont partis pour Milan. Hier vers quatre heures et demie, trois escadrons d'au

me met dans une position fautive, presque pénible, cette demoiselle, et si je n'avais promis à M. de Maillefort de l'accompagner chez elle.

— Que feriez-vous?

— Je retournerais à cette visite, qui maintenant me cause une sorte d'indifférence.

— Ah! Hermine, vous avez promis, vous ne pouvez vous dédire, et puis, Mlle de Beaumesnil et moi, elle pas l'honneur de cette dame qui vous aimait tant, qui vous parlait si souvent de sa fille aînée? Hermine, songez-y; ce serait moi qui serais en cause la voir, ne devez-vous pas cela du moins à la mémoire de sa mère?

— Vous avez raison, Ernestine, il faut me résoudre à cette présentation, et cependant.

— Qui vous dit, Hermine, qu'au contraire votre rapprochement avec cette jeune demoiselle, ne vous sera pas bien doux à toutes deux? Je ne sais pourquoi, moi, j'augure bien pour vous de cette visite, et je vous parle là avec désintéressement, car toute amitié est jalouse. Mais si se fait tard, Hermine, il faut que je rentre, demain je vous écrirai.

La duchesse était restée un moment pensive.

— Mon Dieu! Ernestine, — reprit-elle, — je ne puis vous dire ce qui se passe en moi, c'est étrange. Le noble désintéressement de Gerald; mon entrevue avec Mlle de Beaumesnil, votre position sur le territoire de Mme de Senneterre, qui, par cela qu'elle est très-fière-elle-même, comprendra peut-être les exigences que ma propre dignité m'impose, tout cela me jette dans un trouble singulier; moi, tout à l'heure encore si désespérée, maintenant j'espère malgré moi. Et grâce à vous, mon amie, mon pauvre cœur est moins serré, que lorsque vous êtes arrivée.

Si Ernestine n'eût pas respecté les projets de M. de Maillefort, quoiqu'elle les ignorât, elle eût mis un terme aux anxiétés de la duchesse et augmenté ses espérances en lui donnant de nouvelles preuves de l'amour de Gerald et de la noblesse de son caractère; mais, pensant que tout serait bientôt éclairci, elle garda son secret et quitta Hermine.

Le lendemain, selon sa promesse, M. de Maillefort vint chercher la duchesse et tous deux se rendirent aussitôt chez Mlle de Beaumesnil.

CHAPITRE III.

Mlle de Beaumesnil, avant de se rendre chez Hermine le vendredi matin, n'avait eu aucune explication avec M. de la Rochaigué et Mlle Hélène au sujet de M. Macreuz et de Mornand. Au retour du bal, Ernestine, prétextant d'une fatigue bien concevable,

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 31 MARS 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (2)

CHAPITRE II. (Suite.)

La duchesse secoua tristement la tête, et répondit: — La résolution de Gerald est sincère; mais il s'abuse. Ce que j'ai appris de sa mère me donne, hélas! la certitude que jamais cette femme hautaine.

— Jamais! pourquoi dire jamais? — s'écria Ernestine, en interrompant son amie, — ah! Hermine, vous ne songez donc pas à ce que peut l'amour chez un homme comme M. de Senneterre. Sa mère est fière et hautaine; dites-vous; tant mieux, une lâche humilité! l'eût trouvée impitoyable; votre légitime orgueil la frapperait, l'irriterait peut-être, puis qu'elle est fière aussi; mais du moins elle sera forcée de vous estimer, de vous respecter. Ce sera déjà un grand pas... sa tendresse pour son fils sera la cause, car vous ne savez pas jusqu'à quel point elle l'aime, qu'elle l'aime assez aveuglément, pour s'être compromise dans de misérables intrigues, afin de lui faire acheter une fortune immense, par une action indignée lui. Pourquoi, lorsqu'il s'agit, au contraire, d'assurer le bonheur de son fils, par une démarche digne et honorable, son amour maternel faillit-il à cette noble tâche? Croyez-moi, Hermine, il ne faut jamais désespérer du cœur d'une mère.

— En vérité, Ernestine, je ne reviens pas de ma surprise. Vous parlez de M. de Senneterre et de sa famille, comme si vous les connaissiez? Eh bien! si vous n'avez rien dit, reprit Mlle de Beaumesnil, qui ne pouvait résister au désir de calmer les craintes de son amie et de la rassurer par l'espérance, sachant combien vous étiez affligée, ma chère, Hermine, j'ai tant fait voyez comme je suis intrigante, que j'ai eu, par ma parente, des renseignements sur M. de Senneterre.

— Et comment?

— Elle connaît la gouvernante de Mlle de Beaumesnil.

— Votre parente?

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

giment de cavalerie royal piémontais sont partis d'ici pour se rendre à Gravelone.

Les patriotes de Novare ont passé le lac à Arona; ils ont chassé les Autrichiens d'Angera.

Cremona, Lodi et Brescia sont aussi en insurrection. Un négociant de Lodi arrivé à Stradella hier soir, annonce qu'un nombre infini de chariots affluent au secours des Milanais avec des hommes, des vivres et des munitions.

Le *Moniteur belge* publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, pendant les deux mois des années 1848, 1847 et 1846, en ce qui concerne les principales marchandises. Nous en extrayons ce qui concerne le commerce avec les Pays-Bas :

Table with 4 columns: Year (1848, 1847, 1846), Month (Feb, 2 months), and various goods categories like BÉTES BOVINES, BOIS DE CONSTRUCTION, CAFÉ, GRAINS, etc.

Le steamer le *Britannia*, arrivé samedi à Liverpool, a apporté des nouvelles des États-Unis jusqu'au 10 mars. Le fait le plus important, que signalent les journaux américains est celui de l'adjudication de l'emprunt de 5 millions de dollars émis par le gouvernement américain.

Le *New-York Herald* annonce que les négociations postales ouvertes entre l'Angleterre et les États-Unis ont été rompues.

Le Sénat devait voter le 10, jour du départ du paquebot, sur le traité avec le Mexique. L'*Union de Washington* dit qu'on ne doute pas de l'adoption de ce traité.

Les journaux américains ne contiennent aucune nouvelle importante du Mexique.

Lord Elgin, gouverneur du Canada, a fait, le 28 février à Montréal l'ouverture du parlement canadien. Dans l'adresse en réponse au discours d'ouverture a été insérée, à la majorité de 54 voix contre 20, un paragraphe par lequel la chambre déclarait qu'elle n'avait pas confiance dans le cabinet. En conséquence, tous les ministres ont donné leur démission.

Le lendemain matin, elle était sortie seule avec une jeune fille pour se rendre chez Hermine.

On dit que la jeune fille, les nominations amères, courroucées, échangées entre le baron, sa femme et Mlle Hélène, en revenant de cette malencontreuse fête où leurs prétentions secrètes avaient été déjouées.

Mlle de la Rochejaquelein, toujours persuadée de l'avenir de Mlle de Beaumesnil, fut impitoyable dans son triomphe, qu'elle se donna pas encore, et accabla de sarcasmes et de reproches le baron et sa femme.

Le baron, non content de déclarer, avec une fermeté que sa femme ne lui connaissait pas, qu'il ne pouvait obéir à Mlle de Beaumesnil, épousa M. de Marmand, après une honorable scène suscitée par M. de Maillefort, mais qu'il refuserait absolument, irrévocablement, son consentement à tout autre mariage, jusqu'à ce que Mlle de Beaumesnil eût atteint l'âge où elle pourrait se marier elle-même.

Ernestine, à son retour de chez Hermine, avait été tendrement accueillie par Mme de la Rochejaquelein, qui, toujours pimpante, soignée et triomphante, lui apprit que M. de la Rochejaquelein, dans un premier moment de dépit, avait déclaré qu'il s'opposerait à tout mariage jusqu'à la majorité de sa pupille, mais que la volonté du baron ne signifiait rien du tout, et qu'avant vingt-quatre heures, il changerait d'avis, comprenant qu'il n'y avait de mariage possible pour Mlle de Beaumesnil qu'avec M. de Marmand.

Ernestine ajoutait qu'il serait convenable qu'Ernestine reçût le lendemain la mère de Mlle de Beaumesnil, et qu'elle lui fît connaître une détermination officielle et décisive, relativement au mariage projeté. La jeune fille répondit qu'elle appréciait beaucoup le sentiment de M. de Beaumesnil, elle demandait quelques jours pour réfléchir, voulant ainsi s'acquiescer le temps de se concerter avec M. de Maillefort et Hermine, au sujet de ses projets à venir.

En vain la baronne insista, pour hâter la décision d'Ernestine, celle-ci fut inflexible.

Assez surprise et très contrariée de cette résolution, la baronne dit à l'orpheline, au moment de la quitter :

— J'avais oublié de vous prévenir hier, ma chère belle, qu'après en avoir causé avec M. de Maillefort, qui est maintenant de mes meilleurs amis, et de votre aussi, vous savez tout le bien qu'il dit de M. de Beaumesnil.

Nous avons reçu par la voie d'Angleterre des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 20 mars. Les correspondances des journaux anglais ne contiennent aucun fait politique important. Les craintes que l'on avait eues sur le contre-coup de la révolution française ne se sont pas réalisées. Il paraît cependant que le gouvernement serait toujours dans les tracés.

Le ministre portugais a présenté aux chambres son exposé financier; il en résulte un déficit de 277 millions en plus de 1,575,000 fr., indépendamment de l'intérêt de la dette intérieure et étrangère qui paraît devoir être capitalisé faute de fonds nécessaires pour y pourvoir. Pour faire face au déficit, le ministre propose diverses réductions de dépenses et une retenue de 40 à 25 p. c. sur les traitements des employés et fonctionnaires publics.

Le prince de Prusse, frère du roi, est arrivé le 27 à Londres venant de Hambourg; il est descendu à l'hôtel de la légation prussienne. S. A. R., dit le *Times*, est chargée d'une mission confidentielle auprès de la reine. Ce journal se dit autorisé à déclarer en outre qu'il n'a rien eu de commun avec le fatal malentendu qui a causé la collision entre les troupes et le peuple de Berlin dans l'après-midi du 18. En conséquence des dispositions adoptées par le feu roi en 1838, S. A. R. n'avait pas d'ordre à donner aux troupes, et elle n'en a pas donné. Toute assertion suivant laquelle le prince serait intervenu officiellement ou personnellement dans cette déplorable lutte, est dénuée de toute espèce de fondement.

Plusieurs ouvriers belges, qui faisaient partie de la légion campée à Seclin, près de Lille, ont été arrêtés lundi, par les avant-postes belges, et conduits à Tournai, où ils ont été mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

Les révélations qu'ils ont faites, dans leur interrogatoire, sont trop curieuses et trop importantes pour que nous ne nous empressions pas de les faire connaître. Elles jettent un grand jour sur les intentions et les vues de cette prétendue légion belge, et peuvent nous faire apprécier maintenant quelle est la composition de cette armée conquérante, qui s'est proposé de venir fonder en Belgique un gouvernement paternel. Ils nous fournissent aussi des renseignements précieux sur le mode de recrutement adopté par les honorables chefs de la légion.

Ces ouvriers ont déclaré : « Qu'ils étaient employés aux travaux du chemin de fer du Nord; « Que la légion qu'ils avaient rejointe par la menace et par la violence, à abandonner leurs travaux, et à s'enrôler dans ses rangs; « Qu'ils sont arrivés à Seclin, et que là ils ont trouvé beaucoup de leurs compatriotes qui avaient été entraînés comme eux, et qui se plaignaient vivement des violences dont ils avaient été l'objet; « Qu'on avait forcé un grand nombre d'entre eux à quitter leurs ateliers à Paris, et à s'enranger, malgré leur résistance et leurs protestations; « Que la légion, dans laquelle on les avait incorporés, était divisée par bataillons et compagnies, et pouvait s'élever à un millier d'hommes; « Qu'elle attendait de nouveaux renforts, et qu'au dire des chefs, le nombre de leur armée ne tarderait pas à s'élever à vingt mille; « Que les neuf dixièmes de ces bandes se composent de Français, et de Allemands, écumés dans les rues et les tripots de Paris; « Que ces sont de véritables brigands qui se promettent de venir boire et manger chez les Flamands, après avoir proclamé la république.

« Qu'ils ne connaissent pas les chefs, mais qu'ils ont entendu dire que c'étaient tous de mauvais drôles, sans foi ni loi, et que le seul dont ils avaient retenu le nom, est un nommé Fossés, qui passait pour un escroc; « Qu'ils ont été très-bonneurs de pouvoir s'échapper des mains de ces bandits, et que tous leurs compatriotes seraient comme eux, s'ils n'étaient retenus par la violence. »

Ainsi, dit à ce sujet l'*Indépendance Belge*, nous connaissons maintenant la composition de ces bandes de prétendus ouvriers belges que la misère aurait chassés de Paris! Il y a des ouvriers, et la plupart d'entr'eux sont des hommes paisibles et tranquilles, qu'on a arrachés à leurs travaux, qu'on a enrôlés par violence, qu'on a embrigadés par force, et que quelques misérables, échappés des loges et des prisons, amient contre leur patrie, sous prétexte de venir proclamer ici la république, mais en réalité pour venir boire et manger aux dépens des Flamands.

« Qu'ils ne connaissent pas les chefs, mais qu'ils ont entendu dire que c'étaient tous de mauvais drôles, sans foi ni loi, et que le seul dont ils avaient retenu le nom, est un nommé Fossés, qui passait pour un escroc; « Qu'ils ont été très-bonneurs de pouvoir s'échapper des mains de ces bandits, et que tous leurs compatriotes seraient comme eux, s'ils n'étaient retenus par la violence. »

Ainsi, dit à ce sujet l'*Indépendance Belge*, nous connaissons maintenant la composition de ces bandes de prétendus ouvriers belges que la misère aurait chassés de Paris! Il y a des ouvriers, et la plupart d'entr'eux sont des hommes paisibles et tranquilles, qu'on a arrachés à leurs travaux, qu'on a enrôlés par violence, qu'on a embrigadés par force, et que quelques misérables, échappés des loges et des prisons, amient contre leur patrie, sous prétexte de venir proclamer ici la république, mais en réalité pour venir boire et manger aux dépens des Flamands.

« nous nous sommes promis de vous offrir l'occasion de faire une excellente action, dont j'avais d'ailleurs, au préalable, même avant votre arrivée à Paris, il s'agit d'une honnête et pauvre fille, qui a été appelée auprès de votre chère mère comme artiste; cette jeune personne est très-belle et fort dans la gêne; nous avons donc pensé que, sous prétexte de leçons de piano, vous pourriez lui venir en aide, et si vous y consentez, le marquis vous la présentera demain.

On devine la réponse d'Ernestine et avec quelle impatience elle attendit l'heure où elle recevrait Hermine, accompagnée de M. de Maillefort.

Ernestine, arriva ce moment si impatientement désiré de près la veille. Mlle de Beaumesnil vint, ce jour-là, au billard absolument de la même manière que lorsqu'elle allait chez son amie; elle portait donc une petite robe d'indienne des plus modestes.

Bientôt un valet de chambre vint annoncer que les deux battants de la porte du salon où se tenait habituellement Hermine, et il annonça à haute voix :

— Monsieur le marquis de Maillefort. Hermine accompagnait le bossu, et, ainsi qu'elle en avait la veille prévu Ernestine, elle se sentait, pour plusieurs raisons, très-troublée de cette entrevue avec Mlle de Beaumesnil.

Aussi la duchesse, dont le soin palpait vivement, tenait-elle les yeux constamment baissés; le valet de chambre eut le temps de fermer la porte et de sortir avant qu'Ernestine n'eût reconnu Ernestine.

Le marquis, jouissant délicieusement de cette scène, jetait un regard d'intelligence à Mlle de Beaumesnil, au moment où Hermine, surprise du silence qui l'accueillait, hasardait de lever les yeux.

— Ernestine! — s'écria-t-elle en faisant un pas vers son amie, — vous, ici? — Et profondément surprise, elle regarda le marquis, tandis que Mlle de Beaumesnil, se jetant au cou d'Ernestine, l'embrassait avec effusion, ne pouvant retenir des larmes de joie que la duchesse sentit couler sur sa joue.

— Vous pleurez, Ernestine? — dit Hermine, de plus en plus étonnée, mais qui ne devinait rien encore, quoique son cœur battît pourtant avec une violence inaccoutumée.

— Mon Dieu! qu'avez-vous, Ernestine? — reprit-elle, — comment vous retrouvez-vous ici, chez Mlle de Beaumesnil? Vous ne me répondiez pas! Mon Dieu! je ne sais pourquoi je tremble ainsi.

et chercher sans doute quelques autres distractions non moins innocentes.

Tels sont les républicains qui campent sur les frontières, prêts à les franchir et à se ruer sur nos paisibles campagnes. Est-ce donc ainsi que, sous le règne de la république, quelques hommes entendront appliquer en France le principe de liberté et de fraternité, le respect de l'indépendance et la neutralité d'un pays qui ne dépendra que de lui-même, et de sa plus saine et la plus fidèle alliée de la nation française!

Le *Précurseur d'Anvers* publie la dépêche télégraphique suivante :

Une dépêche télégraphique nous annonce que le bruit circulait à Malines après l'arrivée du convoi de Mouscron, que la colonne républicaine commandée par Fossés, était entrée en Belgique par le village de Risque-à-Tout. Le général Fleury, à la tête d'un corps d'artillerie et de cavalerie, marchait à sa rencontre.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Si jamais la république pouvait être imposée à la Belgique à l'aide des moyens qu'on emploie et des instruments qu'on réunit, ce serait une honte pour la France, une honte pour la cause qui a triomphé à Paris le 24 février. On proteste en son nom qu'elle veut allier la moralité de ses moyens à la grandeur du but, et ce qui se passe depuis quelques jours est un démenti continu donné à ces déclarations solennelles! Le gouvernement provisoire proteste qu'il ne veut faire de propagande que par les idées, et pourtant la bienveillance, nous pourrions presque dire le concours de quelques-uns de ses agents, est acquis aux bandes qui se forment sous ses yeux pour se ruer à main armée sur un pays ami, pour y porter le trouble et la désolation!

Mais ces criminelles tentatives ne réussissent pas; nous en avons pour garants le patriotisme éclairé du pays tout entier, son dévouement, son attachement insalvable aux institutions qu'il a conquises en 1830. Il n'y a d'ailleurs pas une seule des libertés qui viennent d'être proclamées en France dont la Belgique ne jouisse pleinement depuis dix-sept ans. En fait de libertés, elle n'a certes rien à envier à ses voisins, tandis qu'elle a encore des exemples à leur offrir.

Finances d'Autriche.

La *Gazette de Vienne* publie l'exposé de la situation financière dans la période de l'année 1841, jusqu'à l'année 1847 inclusivement, et le fait précéder des réflexions qui voici :

Une conséquence de la constitution octroyée par S. M. l'empereur aux provinces de la monarchie, c'est le compte-rendu des finances de l'état. Ce compte sera présenté à la diète lors de sa prochaine convocation, et le département des finances sera à même de prouver par un rapport détaillé et fidèle des revenus, des dépenses, des emprunts et de leur emploi que la marche de l'administration a été réglée, et que la recette obtenue par les impôts directs et indirects non seulement a suffi pour couvrir les dépenses courantes, mais qu'elle a même fourni un excédant.

Cet excédant, conjointement avec quelques emprunts conclus sous des conditions favorables, a servi au remboursement de dettes anciennes, en conformité des engagements pris par l'état, ainsi qu'à la construction des chemins de fer.

Le compte-rendu des finances autrichiennes fera voir en même temps combien étaient dénués de fondement les bruits qui ont couru sur la crainte d'une crise financière.

Toutefois, comme il importe de rectifier le plus tôt possible les vues erronées sur la situation financière de l'Autriche, lesquelles avaient trouvé accès dans le public, par suite de la difficulté d'avoir connaissance des sources officielles, l'administration des finances n'hésite pas à publier déjà maintenant le résultat des sept dernières années.

Table with 5 columns: Année, Recettes courantes, Dépenses courantes, Excédant, Déficit. Rows for years 1841 to 1847.

Il ressort de ce compte-rendu que : 1. Que jusqu'à l'année 1846 inclusivement la recette a toujours été en augmentant, ce qui au reste ne provient que des impôts indirects, et tandis que les impôts directs, qui en 1841 étaient de 47,350,000 fl., ne se sont élevés en 1847 qu'à 47,972,000 fl.

ordinaire, — reprit Hermine. — Monsieur le marquis, je vous en conjure, dites-moi ce que cela signifie.

— Cela signifie, ma chère enfant, — dit M. de Maillefort, — que j'étais bien prophète lorsqu'en vous parlant de votre entrée chez Mlle de Beaumesnil, je vous disais... que cette rencontre vous causerait un plaisir... auquel vous ne vous attendiez pas.

— Alors, Monsieur, vous saviez donc que je trouverais ici Ernestine? — J'en étais sûr, — dit M. de Maillefort.

— Pourquoi cela? — Par une raison bien simple... c'est que...

— C'est que? — C'est que, Monsieur, vous savez que Mlle de Beaumesnil est une jeune personne qui aime à se promener avec son bossu, et que...

— Mais voyant son amie émue, tremblante, la contempler avec une expression de tendresse et de bonheur ineffable, en lui tendant les bras; elle s'écria frappée de stupeur, presqu'épouvantée :

— Mademoiselle de Beaumesnil! de serait... ah! mon Dieu! c'est vous!

— Oui... c'est elle! — s'écria le bossu, dans un ravissement ineffable, — c'est la fille de cette excellente femme qui vous aimait tant, et pour qui vous aviez un si profond... un si respectueux attachement.

Ernestine est ma sœur! pensa la duchesse.

A cette saisissante révélation, au souvenir de la mentelle étrange dont elle avait connu Mlle de Beaumesnil, et des circonstances survenues depuis leur première rencontre, Hermine, frappée d'une sorte de vertige, sentit ses idées se troubler; elle pâlit, trembla de tous ses membres, et il fallut qu'Ernestine la fit asseoir toute défaillante dans un fauteuil.

Alors, agenouillée devant elle, la couvant d'un regard de saint, Mlle de Beaumesnil prit les mains d'Ernestine dans les siennes et les baisa presque pieusement, pendant que le marquis, debout, silencieux, contemplait cette scène attendrissante.

— Pardonnez-moi... balbutia Hermine, mais j'étais... le trouble où je suis... Mademoiselle...

2. Qu'en 1847 les recettes ont subi une diminution de 2 1/2 millions de florins, ce qu'il faut attribuer particulièrement au décroissement de la taxe sur les objets de consommation, par suite de la mauvaise récolte de ladite année et de la précédente et par conséquent d'une plus faible production de bière et d'eau-de-vie.

3. Qu'en 1846 les dépenses ont augmenté de près de 20 millions de florins et en 1847 de 6 millions en sus, augmentation qui provenait en grande partie de l'entretien plus coûteux des troupes par suite du prix plus élevé des céréales, ainsi que des événements de Gallicie en 1846 et de ceux d'Italie en 1847.

4. Que par suite de ces circonstances l'excédant n'a été en 1846 que de 2,752,000 fl., tandis qu'en 1847 il y a eu un déficit de 5,606,000 fl.

Néanmoins la période financière septennale a donné en totalité un excédant de 38,731,000 fl.

Dans la même période, les sommes suivantes sont entrées dans les caisses de l'état par la voie du crédit :

Table with 2 columns: Description of financial items and their amounts in florins. Items include: 1. Le reste des versements de l'emprunt par loterie de l'année 1839 (0,950,000 fl.), 2. Emprunt à 5 p. c. de l'année 1841 (40,000,000 fl.), 3. Emprunt à 5 p. c. de l'année 1843 (48,200,000 fl.), 4. Versements partiels de l'emprunt à 5 p. c. de l'année 1847 (11,312,000 fl.), 5. Pour le service de billets de la caisse centrale à 4 p. c. (4,910,000 fl.), 6. Pour l'émission de billets de la caisse centrale à 3 p. c. (8,921,000 fl.).

Ainsi, par la voie de l'emprunt il est entré dans les caisses de l'état 118,293,000 fl. Ce qui, joint à l'excédant ci-dessus de 38,731,000 fl. donne une somme de 157,024,000 fl.

laquelle a été mise pendant les sept dernières années à la disposition extraordinaire de l'administration.

Voici quel a été l'emploi de cette somme :

Table with 2 columns: Description of expenditures and their amounts in florins. Items include: 1. Pour le dégageant par la banque de billets de la caisse centrale (10,000,000 fl.), 2. Même opération de la part des particuliers (11,441,000 fl.), 3. Amortissement des emprunts par loterie des années précédentes (33,773,000 fl.), 4. Dégageant et amortissement par les fonds d'amortissement de la nouvelle dette (32,050,000 fl.), 5. Pour la même opération à la banque directement (4,315,000 fl.), 6. Dégageant et amortissement de la dette du royaume lombardo-vénitien (7,169,000 fl.), 7. Pour le paiement de capitaux à titre d'indemnités (88,447,000 fl.), 8. Pour la construction des chemins de fer (3,250,000 fl.). Total: 148,604,000 fl.

La différence entre ces dépenses et la somme ci-dessus de 157,024,000 fl. a été reportée sur la période de l'année d'administration de 1848.

Dans cet exposé il n'a pas été tenu compte de la somme de 24 millions de florins qui a été employée par la caisse de crédit extraordinaire à l'achat d'actions de chemins privés, par la raison que cet achat est une opération spéciale, faite par le crédit de la Banque, et dont le rapport dépasse considérablement les intérêts à payer à la Banque.

Les résultats de la situation financière pour les premiers mois de l'année 1848 seront publiés prochainement.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 22 mars.

Le gouvernement vient de prendre une mesure violente et qui pourrait amener de fâcheux résultats: les séances des deux Cortès ont été suspendues aujourd'hui. L'ordonnance datée hier et lue par le général Narvaez aux deux assemblées législatives a été entendue avec le plus grand calme, mais chacun se demandait quel pouvait être le motif de cette détermination. Beaucoup de commentaires ont lieu à ce sujet.

Il paraît certain que le ministère avait donné en masse sa démission avant-hier, mais qu'elle n'avait pas été acceptée.

La suspension des Cortès est l'objet de toutes les conversations. On assure que quelques membres de la majorité ont l'intention de convoquer une réunion afin d'y déclarer que la majorité de la chambre n'a nullement demandé la suspension des Cortès comme le disait hier le Herald, qui, comme l'on sait, reçoit ses inspirations du cabinet et notamment du ministre de l'intérieur. La Gazette contient une ordonnance royale par laquelle on suspend les opérations à terme dans les négociations de nos états publics.

Depuis le matin, le conseil des ministres est assemblé. On ignore le motif des délibérations. On assure que M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier sont arrivés à Saint-Sébastien.

Nous croyons que les journaux espagnols sont dans l'erreur. Le duc et la duchesse de Montpensier ont quitté avant-hier Rotterdam, se rendant à Santander, et probablement de là à Madrid.

Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 1848.

Le conseil de gouvernement, Vu l'arrêté royal grand-ducal en date du 21 de ce mois, par lequel le conseil de gouvernement est autorisé à élaborer un projet de loi portant révision de la constitution de l'Etat, à soumettre, après agrément de Sa Majesté, aux Etats convoqués extraordinairement en nombre double; Vu l'article 58 du règlement du 29 août 1842 sur l'exécution des fonctions du conseil de gouvernement; Arrête:

Il est institué une commission de quinze membres pour présenter au conseil le concours de leurs lumières et de leur patriotisme. Les membres de la commission sont priés de se réunir à l'hôtel du gouvernement, lundi prochain, 27 de ce mois, à 2 heures de l'après-dîner, pour s'occuper de leur mission.

Le Conseil de gouvernement, DE LA FONTAINE, président.

Nouvelles d'Allemagne.

Berlin 24 mars.

La soirée d'hier a présenté de nouveau le spectacle d'une grande agitation, à la suite de ce qu'un article de fond de la Zeitung-Halle excitait les ouvriers contre la bourgeoisie.

Une foule de personnes se sont réunies au bureau de ce journal pour engager le rédacteur à se rétracter, et il a même fallu établir un poste devant la maison. A une heure avancée de la soirée, la rédaction a publié une déclaration satisfaisante qui a été lue avec avidité dans les rues et sur les places.

Dans ces circonstances, et parce que les étudiants ont pris parti contre ce nouveau mouvement, la réunion populaire, convoquée par ce journal, dans les tentes, s'est passée assez tranquillement. On y a toutefois arrêté la résolution de prier le roi de ne pas convoquer la Diète réunie, mais de publier immédiatement une loi électorale sur les bases les plus larges, et de soumettre à l'assemblée véritablement populaire qui serait nommée en vertu de cette loi, le projet de constitution.

La Gazette de Prusse publie l'article suivant:

Le congrès allemand n'aura pas lieu, parce que dans ce temps de troubles, les souverains sont obligés de rester au milieu de leurs sujets. Copendant les députés de plusieurs Etats allemands, de Wurtemberg, de Bade, de Hesse, Darmstadt et de Nassau sont arrivés à Berlin pour présenter un projet analogue à celui de la Prusse. De concert avec le ministre du roi de Saxe, près la cour de Prusse, ils sont convenus des points suivants: 1. Il importe qu'une direction unique soit donnée à toute la Confédération sous un chef fédéral élu; il importe également qu'il y ait une chambre haute composée des membres de la Diète ou de leurs délégués et une seconde chambre composée des députés de la nation envoyés par chacun des Etats fédérés.

2. Les attributions de ce parlement fédéral seraient: L'administration militaire fédérale et l'armement de la population germanique; Le rétablissement du tribunal fédéral; L'établissement d'une législation commune en ce qui concerne le domicile, l'indigénat, le système de procédure, le droit pénal et commercial, etc. Ensuite l'adoption d'un système uniforme de douanes, de commerce,

de monnaies, de poids et mesures, de chemins de fer, etc.

Enfin, veiller à ce que la confédération soit convenablement représentée à l'étranger.

Des députés, au nombre de dix-sept, ont été nommés pour assister à la Diète.

M. Dahlmann a été nommé par la Prusse.

On lit dans la Gazette de Prusse du 28 mars:

Le gouvernement de Prusse ayant appris la formation d'un gouvernement provisoire à Kiel, a adressé à plusieurs divisions de l'armée l'ordre de s'avancer vers les frontières, afin d'être prêtes à repousser toute violation de territoire allemand. En même temps les gouvernements des Etats de la confédération germanique les plus voisins (Hanovre Mecklembourg, Brunswick), ont été invités à faire également respecter le sol de la patrie par l'envoi de leurs troupes à la frontière. Il est à espérer que l'adoption de ces mesures de la part des princes de la confédération germanique, préviendra ainsi l'invasion des troupes étrangères sur le sol allemand, et d'un autre côté empêchera les secours moins réguliers que pourrait provoquer en Allemagne, la nouvelle d'une semblable violation (sic).

On écrit des frontières de la Pologne, le 19 mars:

L'empereur de Russie a donné l'ordre de rappeler aussitôt 30,000 hommes des troupes du Caucase, et de prendre des arrangements pour que, en cas de nécessité, on puisse encore en employer 30,000 autres. Toutes ces troupes seront concentrées dans les gouvernements occidentaux, et ainsi nous aurons bientôt à nos frontières une armée de plus de 150,000 hommes. A Saint-Petersbourg, on regarde la guerre comme inévitable et chacun s'y prépare.

La garde russe est déjà en grande partie en route pour la frontière du duché de Posen. Des réserves ont été appelées de l'intérieur et les corps armés du côté d'Odessa et vers la Turquie, ont reçu l'ordre d'envoyer 15,000 hommes vers la Gallicie.

L'armée du Caucase a reçu l'ordre de se mettre sur une défensive absolue.

Schamyl a organisé un service avec Constantinople pour être au courant de ce qui se passe en Europe. Son projet est de prendre l'offensive dès que les hostilités auront commencé en Pologne. On ne saurait oublier que 60 ou 80,000 Polonais se trouvent dans le Caucase.

Nouvelles de France.

On lit dans le Moniteur universel, journal officiel de la république française:

Un décret du gouvernement provisoire porte ce qui suit: Considérant que les fonctions publiques sont exercées sous la surveillance et le contrôle des citoyens; que chaque citoyen a le droit et le devoir de faire connaître à tous, par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication, les actes blâmables des fonctionnaires ou des personnes revêtues d'un caractère public, sauf à répondre légalement de la vérité des faits publics.

Art. 1er. Les tribunaux civils sont incompétents pour connaître des diffamations, injures ou autres attaques dirigées par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité. Ils renverront devant qui de droit toute action en dommages-intérêts fondée sur des faits de cette nature.

Art. 2. L'action civile, résultant des délits commis par la voie de la presse, ou par toute autre voie de publication contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public, ne pourra, dans aucun cas, être poursuivie séparément de l'action publique. Elle s'étendra de plein droit par le seul fait de l'extinction de l'action publique.

Toutes les mesures prises par les commissaires de département en matière de législation commerciale ou de finances sont rapportées. Il n'en pourra plus être pris sans l'assentiment du pouvoir central.

Par décret du gouvernement provisoire, la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations est supprimée. On s'attend à la suppression de l'amortissement lui-même.

Correspondances parisiennes.

Paris, 28 mars.

La bourse s'est légèrement améliorée. Et cela est bon. Nous sommes pour le 5 p. c. aux prix de 1815. Ajoutez répu-

tiendrai. Ne m'avez-vous pas approuvé d'accepter l'offre de M. Olivier? N'y avez-vous pas vu, comme moi, une garantie certaine pour mon bonheur, à venir? N'avez-vous pas en fin de compte, moi aussi, la générosité de la proposition qui m'était faite?

Sans doute, Ernestine, c'était à la pauvre petite brodeuse que s'adressait M. Olivier.

Eh bien! pourquoi la générosité ne paraît-elle moindre à cette heure, ma bonne amie? Pourquoi les garanties de bonheur que m'as-tu données, n'étaient-elles pas maintenant aussi certaines?

Qu'en savez-vous, Ernestine? je ne trouve rien à vous répondre. Il me semble que vous avez raison, et cependant, malgré moi, je me sens inquiète.

Non certes, Herminie, et je suis sûre que M. de Maillefort m'approuvera.

Le marquis avait silencieusement écouté et réfléchi: — Le Monsieur Olivier dont il s'agit, — dit le bossu, — n'est-il pas le danseur qui vous a invitée par charité, et dont il est question dans votre récit, ma chère enfant?

Oui, Monsieur de Maillefort, — répondit Mlle de Beaumesnil. — Et c'est l'oncle de M. Olivier qu'Ernestine à l'autre jour sauvé d'une mort presque certaine, — ajouta Herminie.

Son oncle! — dit vivement le bossu. — Puis, après un moment de réflexion, il ajouta: — Je comprends, la reconnaissance, jointe sans doute, à un sentiment plus tendre, né lors de votre rencontre avec ce jeune homme chez Mme Herbaut, lui a fait proposer à Ernestine, qu'il croyait abandonnée, malheureuse.

Un mariage insensé pour une pauvre orpheline, ainsi que je paraissais à ses yeux, — reprit Mlle de Beaumesnil, — car M. Olivier, vient d'être nommé officier, et c'est cette fortune qu'il a offerte à la pauvre brodeuse.

— Ne s'appelle-t-il pas Olivier Raimond? — s'écria le bossu, comme si un souvenir lui revenait à l'esprit. — Il s'appelle ainsi, — répondit Ernestine — vous le connaissez, Monsieur? — Olivier Raimond, sous-officier de hussards et décoré en Afrique, n'est-ce pas? — continua le marquis.

Oui, Monsieur de Maillefort, c'est cela même. — Alors, c'est pour lui, que moi, qui ne sollicite guères, j'ai sollicité à la demande et en compagnie de mon brave et bon Gerald de Senneterre qui aimait ce jeune homme comme un frère, ajouta le bossu d'un air pensif. (La suite à demain.)

— Mademoiselle! oh! ne m'appellez pas ainsi, — s'écria Mme de Beaumesnil, — ne suis-je donc plus votre Ernestine, l'orpheline à qui vous m'avez promis votre amitié... parlez-moi de vous la croyez malheureuse? Hélas! de Maillefort, notre ami, vous dira... si je n'étais pas en effet bien malheureuse, et si votre tendre affection ne m'est pas plus nécessaire que jamais... Qu'est-ce que cela vous fait que je ne sois plus la pauvre petite brodeuse? Allez, Herminie, la richesse n'est inférieure, bien au contraire, à la pauvreté. De grâce, souvenez-vous des paroles de ma mère mourante, qui, si souvent, vous parlait de moi! Oh! par pitié, continuez de m'aimer pour l'amour d'elle.

Rassurez-vous, vous me serez toujours chère, doublement chère, — dit Herminie à sa sœur, — voyez-vous, c'est à peine si je puis remettre du trouble, de la stupeur, ou me jette tout ce qui arrive. Pour moi, c'est comme un rêve; et quand je pense à la manière dont je vous ai rencontrée, Ernestine, et à mille autres choses bécotes, j'ai besoin de vous voir là, près de moi, pour croire à la réalité de ce qui se passe.

— Votre surprise est si venable, ma chère enfant, — reprit le marquis, — moi-même, lorsque, chez vous, il y a peu de jours, j'ai rencontré M. de Beaumesnil, j'ai été tellement étonné, que si, pendant quelques instants, le hasard n'avait pas détourné vos regards, vous vous seriez aperçue de mon étonnement; mais j'avais promis le secret à Ernestine et je l'ai tenu jusqu'ici.

Le premier saisissement d'Herminie passé, la réflexion lui revint lucide et prompt; aussi ses premières questions furent-elles: — Mais, Ernestine, comment se fait-il que vous soyez venue chez Mme Herbaut? Quel est ce mystère? Pourquoi vous êtes-vous fait présenter à cette réunion?

Ernestine sourit tristement, alla prendre sur une table le journal qu'elle avait sous l'invocation de la mémoire de sa mère, et l'apportant ouvert à Herminie à l'endroit où se trouvait le récit des divers motifs qui avaient conduit la plus riche héritière de France à subir la pénible épreuve qu'elle avait courageusement subie, la jeune fille dit à sa sœur: —

J'avais prévu votre question, Herminie, et comme je tiens à ce que vous ne croyiez en tout digne de votre affection, je vous prie de lire ces quelques pages; elles vous diront la vérité, car c'est à la mémoire de ma mère que je les adresse; Monsieur de Maillefort, veuillez prendre connaissance de ce récit en même temps qu'Herminie, vous verrez que si malheureuse que j'ai d'abord subi de méchantes calomnies dirigées contre vous, et que ce sévère leçon n'a pas été perdue pour moi, elle seule m'a donné

le courage de tenter une épreuve, qui, peut-être, vous paraîtra bien étrange, Herminie.

Le duc prit le livre des mains d'Ernestine. Ce fut alors un tableau intéressant que de voir Herminie assise, tenant l'album ouvert, pendant que le marquis, courbé sur le dossier du fauteuil où elle était, lisait en même temps qu'elle et comme elle, en silence, le naïf récit de Mlle de Beaumesnil.

Quelque-temps pendant tout le temps de cette lecture, regardant attentivement Herminie et le bossu, curieux, presque inquiet, de savoir si les deux personnes en qui elle était résolue de placer désormais toute sa confiance, approuvaient les motifs qui avaient guidé sa conduite.

Bientôt elle ne conserva plus à ce sujet le moindre doute; quelques exclamations à la fois touchantes et sympathiques lui témoignèrent l'approbation du marquis et d'Herminie.

— Ce n'est plus seulement de l'amitié que je ressens pour vous, Ernestine, c'est du respect, c'est presque de l'admiration. Combien, mon Dieu! vous avez dû souffrir de ces doutes, de quel courage il vous a fallu, pauvre petite, pour prendre un si grand parti si grave, pour affronter une épreuve devant laquelle tant d'autres auraient reculé! Ah! du moins, j'ai pu vous offrir un peu de consolation, que vous avez dû croire aussi désintéressée qu'elle l'est réellement. J'ai pu vous prouver, Dieu en soit béni! que vous pouvez, que vous devez être aimée pour vous-même.

— Oh! oui! — répondit Ernestine avec effusion, — c'est cela qui me rend cette amitié si douce et si précieuse.

— Herminie a raison, votre conduite est belle et vaillante, — dit à son tour le marquis non moins ému. — Les quelques mots que vous m'avez dits à ce sujet au bal d'avant-hier, ma chère enfant, me m'avaient qu'imparfaitement instruit. Bien, bien, vous êtes la digne fille de votre digne mère.

— Soudain, la duchesse se souvenant de la promesse faite par Ernestine à Olivier, s'écria avec anxiété: — Oh! mon Dieu! j'y songe, Ernestine, et l'engagement qu'herminie vous avez pris en sa présence avec M. Olivier.

— Eh bien! — répondit simplement Mlle de Beaumesnil, — cet engagement, je le tiendrai.

M. de Maillefort, en entendant Mlle de Beaumesnil parler d'un engagement qu'elle avait pris avec M. Olivier et qu'elle voulait tenir, fut aussi inquiet que surpris, tandis que la duchesse reprit: — Comment, Ernestine, cette promesse faite à M. Olivier. — Eh bien! cette promesse, je vous le répète, ma chère Herminie, je la

blique naissante et pleine de vie produit sur le crédit public des effets semblables à ceux de l'empire à l'agonie. Et pourtant le gouvernement provisoire a promis d'administrer à bon marché et de respecter tous les droits!

Je dois vous signaler une tactique indigne: Il y a quelques jours, on a prétendu que Louis-Philippe avait fait réclamer les vêtements qu'il avait laissés aux Tuileries, et l'on s'est servi des termes les plus méprisants. Aujourd'hui on raconte que M. Guizot a fait présenter sa quittance pour recevoir son traitement de ministre du mois de février. Tout cela est d'une fausseté révoltante.

On vient de témoigner à M. de Rothschild une singulière défiance. Appelé à Vienne par la maladie d'un de ses enfants, il a fait demander un passeport. Aussitôt M. Bastide, chef du cabinet du ministre, se croit obligé de lui dire qu'il craint que ce départ ne soit mal interprété dans le pays. C'était lui faire comprendre qu'on aimerait mieux qu'il ne partît pas. Pourtant, on ne lui a pas refusé le passeport. Mais est-ce ainsi qu'on rétablira la confiance, dont on a grand besoin?

A Lyon, la situation est mauvaise. Un curé, craignant tout de l'avenir, a voulu pousser la précaution jusqu'à mettre en lieu de sûreté les ornements de son église. La garde nationale, prévenue, a arrêté la voiture chargée de ces modestes richesses. La foule est intervenue. Les objets sont déposés à la mairie de la Guillotière, en attendant la décision de l'autorité. Ce fait s'est passé le 26. Le lendemain 27, un rassemblement s'est formé devant l'archevêché, où l'on supposait que le curé de la paroisse n'était retiré.

En vertu d'un nouvel arrêté du commissaire du gouvernement, M. Emu. Arago, n'est plus permis aux voitures publiques de sortir de Lyon. On en ignore le motif.

A Bordeaux, à Rouen et à Lille il y a des symptômes de désaffection prononcés pour le gouvernement. Et pourtant, quelle force lui ont donnée les événements du dehors! Pour être fort à l'intérieur désormais, il lui suffirait d'être sage, de ne pas poursuivre l'utopie impossible de l'organisation du travail.

(Correspondance particulière de l'Indépendance belge.)

Paris, le 28 mars.

La situation s'assombrit tous les jours. Les spéculateurs sont de plus en plus consternés. Plusieurs causes ont spécialement influé sur les cours. D'abord, l'ajournement des élections qui, bien que prévu depuis longtemps, et bien que le délai ne soit pas plus long qu'on ne l'avait annoncé, n'en a pas moins produit un désastreux effet. On n'a nullement fait la part des motifs raisonnables qui ont en cette circonstance pu inspirer le gouvernement. On n'y a vu que l'annonce officielle de quinze jours de plus, et le provisoire, par le temps qui court et d'après l'essai que nous en faisons depuis le 24 février, n'est pas ce que les spéculateurs affectionnent le plus.

On n'a pas été plus édifié de la loi qui supprime la commission de la caisse d'amortissement. Pour l'amortissement, il n'y avait pas de moyen terme à prendre. Il fallait le supprimer ou le maintenir avec toutes ses garanties. Le ministre des finances le maintient, mais il lui enlève la garantie essentielle de la commission spéciale de surveillance.

Enfin, le projet d'expropriation des chemins de fer plane toujours sur la bourse, motif d'espérance pour les uns, épouvantail pour les autres. On m'assurait ce matin que le projet de M. Garnier-Pagès avait reçu la sanction définitive du gouvernement provisoire.

Le ridicule dénomement de l'expédition des Belges contre la Belgique, n'a pas découragé les étrangers des autres nations. Les Polonais et les Allemands résidant en France se mettent en marche, comme vous le savez sans doute déjà, par petits détachements de vingt personnes. Le rendez-vous général est Strasbourg. Bien qu'assurément il ne songe pas à faire partie de cette expédition, un haut financier dont la ferme attitude avait jusqu'à présent contrebalancé l'effet de toutes les maisons croulant autour de lui, M. de Rothschild, en un mot, songe également à faire un voyage en Allemagne. Il s'est présenté ces jours derniers au ministère des affaires étrangères pour demander un passe-port. Sur l'observation qui lui fut faite, par M. Bastide, que le départ d'un homme tel que lui, dans les circonstances actuelles, pourrait faire mauvais effet, M. de Rothschild aurait répondu qu'il se proposait seulement d'aller voir sa fille, malade à Vienne, et qu'il reviendrait bientôt. Le passe-port fut délivré, M. de Rothschild n'est pas encore parti.

On annonce qu'un neveu de M. de Lamennais, M. de Champi, est nommé ministre de France en Toscane.

On assure, mais je ne vous le dis que sous toutes réserves, qu'on aurait découvert les traces d'une conspiration dans l'armée. Cette conspiration aurait été ourdie par les officiers qui commandaient à Paris pendant les premiers jours de février, et qui auraient été avertis par la manière dont l'armée a été tenue par le peuple. Il aurait été aussi question d'arrêter un général soupçonné de menées en faveur de Henri V.

P. S. Quelques renseignements assez curieux me parviennent à l'instant sur la continuation des menées dirigées contre votre pays.

Un nouveau comité belge vient d'être formé, et voici comment, me dit-on, il est composé: M. Adolphe Bartels, à Paris depuis une quinzaine de jours, est président; M. Pellagot est vice-président; M. Manduit, théoricien, est secrétaire, secrétaire. Ce dernier est cousin de l'ex-colonel Grégoire et lui-même est lieutenant au 7^e régiment d'infanterie belge. Quels motifs l'ont fait venir à Paris et renoncer à son grade? Je l'ignore.

Ces Messieurs n'ont pas perdu leur temps, et à l'avance ils se sont partagé, m'assure-t-on, le gâteau qu'ils espèrent conquérir. Une liste d'un gouvernement provisoire a été faite. M. Bartels y a mis son nom à côté de celui d'un homme politique bien connu habitant Bruxelles. M. Herode prendrait le rang de lieutenant-colonel.

Le plan d'invasion, aurait aussi été dressé, et celui-là diffère du premier dont l'exécution a été tentée. On envisagerait la bande qui est à Lille occuper l'attention de l'armée belge, les autres troupes se rendraient en Belgique par petits groupes; ils chercheraient à entrer, non plus par le chemin de fer ni par les grandes routes, mais par les chemins de traverse se dirigeant d'abord sur les petites villes situées de la frontière. Mais il est probable que votre gouvernement est informé de toutes ces menées et qu'on en a bonne garde sur tous les points.

On assure également que le comité belge, pour aide et protection auprès de M. Imbert, gouverneur du Louvre, s'est efforcé de faire croire à l'exactitude du fait. M. Imbert ne peut pas avoir oublié ce point que, poursuivi, traqué, repoussé de France par le gouvernement de Louis-Philippe, il a trouvé en Belgique un refuge assuré. Ce serait trop mal payer l'hospitalité qu'il a reçue dans votre pays, que de prêter aujourd'hui les mains au renversement du gouvernement qui le protégeait.

(Autre correspondance.)

Paris, 28 mars.

La grosse affaire d'aujourd'hui, la préoccupation exclusive de Louis et de

chacun, c'est l'affaire de Quiévrain, moins pour son importance réelle que pour le rôle que, selon ses vues, chacun attribue au gouvernement dans cette affaire. Voici ce que je erois être la vérité dans cette circonstance.

Le gouvernement, je puis vous l'affirmer, a été très-loin de vouloir encourager la tentative qui vient d'être faite simultanément par les deux comités démocratiques belges. Mais ces deux centres étaient le lien de réunion de tous les Belges sans ouvrage qui se trouvent à Paris, et tous ces individus qui battent le pavé de la capitale sont pour le gouvernement un véritable embarras; aussi s'est-il facilement laissé aller à leur accorder, non pas de l'argent, mais un moyen de rentrer dans leur pays. Il a donc engagé l'administration du chemin de fer à donner passage à tous les Belges qui le demanderaient.

Cependant, le préfet de police, qui surveille le club Biervacq et Graux, tout en se prêtant volontiers à l'émigration des individus qui le composent, a fait donner au commissaire du Nord l'ordre de ne pas les laisser séjourner un instant à Valenciennes. Aussi, au moment où le convoi arrivait dans la gare de cette ville; une locomotive de rechange a été mise en mouvement, et l'on a suivi le chemin de Quiévrain.

Au départ de Paris, on s'était assuré que personne n'était armé. Il paraît qu'à Amiens on s'est procuré quelques fusils et quelques sabres. On assure d'ailleurs que des agents belges devaient distribuer des armes de l'autre côté de la frontière.

Le comité Fossés était vu à Paris de beaucoup meilleur œil que l'autre. Il était en rapport avec quelques patriotes, qui ont accès près du pouvoir, mais qui n'ont pu obtenir d'armes pour lui. On leur a seulement dit qu'on faciliterait à tout Belge, quel qu'il fût, le retour dans son pays, d'autant plus que des ouvriers belges, renvoyés d'un chantier de chemin de fer près Melun, avaient commis quelques excès sur leur route, et qu'ils arrivaient à Paris pour grossir les listes des ouvriers sans ouvrage, qui, une fois dans la grande ville, donnent plus facilement qu'ailleurs le change sur leur origine, et se font payer par les comités des subsides comme travailleurs sans ouvrage.

Il y avait avec les expéditions de vendredi soir quelques officiers à demi-soldé et deux élèves des écoles, qui sont revenus en se louant peu de leurs compagnons de route, et sous le rapport du courage et sous celui de la moralité.

Le commissaire départemental du Nord a écrit qu'il ne permettrait à aucun des Belges sortis de Paris d'en reprendre la route; il a donné à ceux-ci un franc 25 par jour, pour trois ou quatre jours, en leur intimant l'ordre d'avoir à sortir de France, ce délai expiré.

P. S. Il paraît qu'au moment du départ d'une des expéditions, les émigrants ont rencontré le prince de Ligne sur leur passage. Il a été proposé d'enlever l'ambassadeur et de le conduire jusqu'en Belgique. La proposition était-elle sérieuse, je ne sais; mais elle n'a pas été exécutée, vous le savez comme moi.

Un de mes amis, qui a vu M. de Lamartine ce matin, le félicitait de la déclaration faite aux Polonais, et regrettait qu'on n'ait pas agi de même avec les Belges. M. de Lamartine a désavoué toute participation de sa part et de celle de ses collègues à toute tentative en Belgique; il a dit en même temps qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu pour permettre aux Belges présents à Paris de retourner chez eux, avant que le manque d'ouvrage excitât contre eux les travailleurs parisiens.

Le général Petit est rentré dans l'exercice de ses fonctions. Nous publions l'ordre du jour qu'il a adressé aux soldats invalides le lendemain de sa réintégration; solennelle au poste de commandant.

Ordre du jour.

Invalides!

Nous avons éprouvé un grand malheur, j'en ai été vivement affligé, mais je veux m'en consoler en reprenant mes occupations ordinaires. Je continuerai donc avec zèle à vous donner mes soins et à veiller à tous vos besoins.

Comment quelques invalides ont-ils pu croire que jamais j'aie eu la pensée de détourner le don de 6,000 francs fait aux aveugles des deux établissements par un anonyme, moi qui ai traversé nos temps de gloire sans m'occuper de ma fortune et qui ai refusé en 1815 un don d'argent de l'empereur Napoléon, pensant alors comme aujourd'hui aux besoins de la patrie?

Comment a-t-on pu faire courir le bruit que j'avais traîné dans la boue le drapeau tricolore, moi qui n'ai jamais combattu que sous ses nobles couleurs, et qui ai si religieusement conservé le drapeau des grenadiers de la garde impériale qui me fut remis de la part de l'empereur par le général Drouot?

Faisons donc cesser les bruits mensongers; rentrons dans l'ordre accoutumé. Invalides, ayez confiance dans mes sentiments pour vous, que rien ne peut affaiblir. N'ai-je pas longtemps partagé vos fatigues, vos dangers, et peut-être votre gloire? Et aujourd'hui, affaibli par l'âge, n'ai-je pas en partage une grande partie de vos cruelles infirmités? Et croyez-le bien, ce n'est pas à soixante-seize ans qu'on dévie du sentier de l'honneur. Tout ce qui vous est dû vous est continuellement accordé; reposez-vous donc pour ce soin sur le zèle éclairé et la sollicitude du maréchal gouverneur, et soyez assurés que le gouvernement lui-même a constamment les yeux ouverts sur tout ce qui passe à l'Hôtel, ce qui est prouvé d'ailleurs par les deux enquêtes qui vont avoir lieu.

Paris, le 25 mars 1848.

Le général de division commandant,
PETIT.

L'enquête ordonnée par le gouvernement provisoire est en effet en cours d'exécution. On en connaîtra prochainement les résultats.

Nouvelles de Suisse.

Projet d'organisation fédérale.

(Fin. — Voir le Journal de la Haye d'hier.)

Art. 26. A la catégorie d'affaires qui seront résolues par une seule votation, à la majorité absolue des voix des membres des deux sections de l'assemblée fédérale, appartiennent les suivantes:

1. La sauvegarde des intérêts de la confédération au dehors, et notamment les mesures à prendre pour sa sûreté à l'extérieur, pour le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la confédération, pour autant que cela n'est pas prévu par l'art 25 n° 2.
2. Les mesures pour la sûreté intérieure, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.
3. La garantie des constitutions cantonales et l'intervention de la confédération, comme conséquence de cette garantie.
4. Amnistie et remise de peines.
5. Les arrêtés concernant la violation des prescriptions du pacte et ayant pour but l'accomplissement des obligations contractées par les cantons vis-à-vis de l'alliance, en tant que des mesures d'exécution extraordinaires seront requises.
6. Les mesures ayant pour but l'exécution des obligations des cantons entre eux; pour autant que cela ne serait pas de la compétence du conseil fédéral ou du tribunal fédéral.
7. La mise en pied de l'armée fédérale, en tant que les dispositions à prendre n'exigent pas la votation distincte de la diète (art. 25 n° 2).
8. Les lois fédérales concernant l'exécution de la constitution fédérale, et notamment la loi sur la répartition des cercles électoraux, sur le mode d'élection des représentants et autres dispositions y relatives.

9. La création des dicastères fédéraux qui n'est pas attribuée à d'autres autorités, et la fixation des traitements des fonctionnaires.

10. Les élections du conseil fédéral, du tribunal fédéral, des employés supérieurs de la chancellerie, du chef de l'état major, des colonels fédéraux et des agents diplomatiques.

11. La sanction des traités conclus par les cantons entre eux ou avec l'étranger, et les mesures à prendre à cet égard contre la violation des droits de la confédération ou des cantons individuellement.

12. Les règlements et les arrêtés concernant le militaire, pour autant qu'ils ne changent pas l'organisation militaire générale ou qu'ils n'imposent pas aux cantons de nouvelles charges.

14. Les résolutions touchant l'administration et l'emploi des fonds de guerre, quand il ne s'agit pas d'un changement aux prescriptions fondamentales.

15. Les mesures concernant la liberté commerciale, d'après les prescriptions du pacte; l'examen et la sanction des lois relatives à l'impôt sur la consommation.

15. Ce qui concerne les péages, sauf la fixation ou le changement des tarifs, l'autorisation ou la prolongation de la perception de cet impôt et des droits de chaussée et de pontonnage.

16. Le règlement législatif postal.

17. Les dispositions relatives au règlement monétaire, excepté ce qui a rapport à l'établissement du nouveau système.

18. Les dispositions concernant les poids et mesures, pour autant qu'elles ne se rapportent pas à l'introduction du nouveau système.

19. Les mesures générales touchant la fabrication et la vente des poudres.

20. La fixation du budget annuel des recettes et des dépenses, d'après les prescriptions des lois fédérales.

21. L'examen et la passation des comptes.

22. Les dispositions générales concernant le domicile et l'établissement, suivant ce qui est prescrit par la constitution fédérale.

23. Les réclamations relatives à la violation des droits garantis par le pacte.

24. Les mesures à prendre dans le cas d'épidémie générale.

25. La fixation du délai dans lequel les cantons donneront leurs votes (art. 59).

26. Le règlement de l'assemblée fédérale.

27. La haute surveillance quant à l'exécution des lois et des arrêtés relatifs aux différentes branches de l'administration et de la justice, et qui sont de la compétence fédérale, ainsi que sur la gestion des autorités et des fonctionnaires institués par la confédération.

28. Les questions de compétence: a) sur le point de savoir si un objet est du ressort de la confédération ou de la souveraineté cantonale; b) si-telle question doit être résolue par la majorité absolue des deux sections de l'assemblée fédérale ou par la majorité absolue du conseil des représentants et de la diète votant séparément.

29. Les pétitions.

Les affaires qui ne sont pas expressément soumises à la votation distincte du conseil de représentants et de la diète, seront résolues par la majorité absolue des membres présents des deux sections de l'assemblée fédérale.

Art. 27. Les membres du conseil des représentants et de la diète délibèrent ensemble sur toutes les questions qui sont de la compétence de l'assemblée fédérale. Les membres du conseil fédéral ont voix consultative.

Art. 28. Le président de l'assemblée fédérale, en cas de partage égal des voix, tranche toutes les questions qui doivent être résolues par une votation commune. Dans les élections, il donne son vote comme tout membre du conseil des représentants.

Art. 29. Si, dans une question qui doit être résolue par le vote distinct des deux sections, la majorité fait défaut, le cas d'urgence peut être déclaré par la majorité absolue des membres présents des deux sections, et un terme assigné aux cantons dans lequel ils transmettront le vote de l'état.

Art. 30. L'initiative appartient également à chacune des deux sections de l'assemblée fédérale, à chaque membre des deux représentations. Ce même droit peut être exercé par les cantons, par correspondance.

Art. 31. Les séances de l'assemblée fédérale sont publiques dans la règle.

Art. 32. Les dispositions ultérieures sur la marche des affaires sont réglées au règlement qui émanera de l'assemblée fédérale.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 29 Mars.

	Int.	PLUS BAS	LE PLUS HAUT	COURS
Dette active	2 1/2	33 1/2	39 1/2	39 1/2
Dito dito	3	45 1/2	51 1/2	51 1/2
Dito en liquidation	3	—	—	—
Dito dito	4	58 1/2	59 1/2	59 1/2
Dito des Indes	4	57 1/2	58 1/2	58 1/2
Syndicat	3 1/2	—	—	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4 1/2	—	—	—
Act. d'ass. de Harlem	5	—	—	—
Chem. de fer du Rhin	4 1/2	—	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	5	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	82 1/2	84 1/2	84 1/2
Dito dito. 1828 & 1899	5	82 1/2	84 1/2	84 1/2
Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	70 1/2	70 1/2	70 1/2
Emprunt de 1840	4	58 1/2	59 1/2	59 1/2
Id. chez Steglitz et Comp.	4	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
deferred	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Ardoins	5	8 1/2	8 1/2	8 1/2
Dito intérieur à 6 m.	3	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Coupons Ardoins	—	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Dito métalliques	5	60	60	60
Dito dito	2 1/2	30 1/2	30 1/2	30 1/2
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
France	—	—	—	—
Pologne	—	—	—	—
Bresil	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—

Bourse de Paris du 28 Mars.

	Int.	COURS
(Cinq pour cent)	—	61
France	—	41 60
Trois pour cent	—	—
nouveau	—	—
Emprunt Ardoin 3 p.c.	—	—
Anc. différée	—	—
Nouvel. dito	—	—
Passive	—	—
Naples	—	—
Certificats Falconet	—	—
Fays-Bas	—	—
Dette active	—	—
Dito	—	—
Belgique	—	—
Banque belge	—	—

Bourse d'Anvers du 29 Mars.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % 8 1/2 P. différée ancienne, — Passive 5 % — Lots de Hesse — Cours de Bourse (2 1/2 heures). Ardoins.

Bourse de Londres du 27 Mars.

3 % Com. 83 1/2, — 2 1/2 % Holl. 40, 41. — 4 % id. 60, 61. — 12 1/2, — 3 % 22, — Portugal: 4 % 15 1/2.